



ARRETE DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION
Chemin du Peybert - hameau de Biesse

Le Maire de la commune de Chambles (LOIRE) :

- **VU** le Code de la Route ;
- **VU** le Code des Communes ;
- **CONSIDERANT** les problèmes de sécurité routière et de tranquillité publique liés à la circulation des véhicules dans la Commune de CHAMBLES à l'occasion de **Travaux d'Extension du réseau d'assainissement pour le compte de LOIRE FOREZ AGGLOMERATION et de renouvellement du réseau d'eau potable pour le compte du SIAEP du HAUT FOREZ** entre le village de Chambles et le hameau de Biesse.
- **CONSIDERANT** que les travaux sont effectués par l'entreprise Christian FAURIE TP 140 route du stade 07320 SAINT AGREVE ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Circulation alternée par feux tricolores avec réduction de vitesse à 30km/h :

Chemin du Peybert au hameau de Biesse du 23 septembre au 20 décembre 2024

ARTICLE 2

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Saint-Just-Saint-Rambert
- Le service technique de Chambles

Fait à Chambles, le 26/11/2024

Le maire

Pierre GIRAUD



PAR DÉLÉGATION DU MAIRE,
Emilien JOUSSERAND
ADJOINT